



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les sites d'importance communautaire proposés (SICp), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

IDENTIFICATION DU SITE **FR8212020**

APPELLATION DU SITE **Lac Léman**

TABLE DES MATIERES

- [1. IDENTIFICATION DU SITE](#)
- [2. LOCALISATION DU SITE](#)
- [3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES](#)
- [4. DESCRIPTION DU SITE](#)
- [5. STATUT DE PROTECTION DU SITE](#)
- [6. GESTION DU SITE](#)
- [7. CARTE DU SITE](#)

1. IDENTIFICATION DU SITE

[Retour haut](#)

1.1 Type	1.2 Code du site
A	FR8212020

1.3 Appellation du site

Lac Léman

1.4 Date de la première compilation

31/01/2006

1.5 Date d'actualisation

22/09/2017

1.6 Responsable

Nom / Organisation :	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - DGALN/DEB/SDEN/Bureau Natura 2000
Adresse :	Arche de la Défense - Paroi Sud 92055 La Défense Cedex
Courriel :	en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du premier arrêté (JO RF) :	24/04/2006
ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	12/07/2018
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS :	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037345547

Date de transmission à la Commission Européenne (Proposition de classement du site comme SIC) :	Pas de données
pSIC : Dernière évolution :	30/04/2006
SIC : Première publication au JO UE :	Pas de données
Dernière date de parution au JO UE (Confirmation de classement du site comme SIC) :	Pas de données
ZSC : Premier arrêté :	Pas de données
ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	Pas de données
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC :	Pas de données

2. LOCALISATION DU SITE

[Retour haut](#)

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude :6.37563°

Latitude :46.3561°

2.2 Superficie

1376 ha

2.3 Superficie marine

0 %

2.5 Code et dénomination de la région administrative

Code NUTS	Code INSEE	Région
FR71	82	Rhône-Alpes

2.6 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Pourcentage de couverture
74	Haute-Savoie	100

2.7 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Commune	Validée
74013	ANTHY-SUR-LEMAN	Oui
74070	CHENS-SUR-LEMAN	Oui
74121	EXCENEVEX	Oui
74163	MARGENCEL	Oui
74180	MESSERY	Oui
74263	SCIEZ	Oui
74281	THONON-LES-BAINS	Oui
74315	YVOIRE	Oui

2.8 Région(s) biogéographique(s)

Alpine (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

[Retour haut](#)

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats

Liste des habitats génériques

Aucune information disponible

Liste des habitats élémentaires

Aucune information disponible

PF :

pour les types d'habitats qui peuvent être présents à la fois sous une forme prioritaire et sous une forme non prioritaire (6210, 7130, 9430), il convient de porter la mention «x» dans la colonne «PF» pour indiquer qu'il s'agit de la forme prioritaire.

NP :

lorsqu'un type d'habitat n'existe plus sur le site, il convient de porter la mention «x» (facultatif).

Superficie couverte :

il est possible d'introduire des valeurs décimales.

Grottes :

pour les types d'habitats 8310 et 8330 (grottes), indiquer le nombre de grottes si la superficie estimée n'est pas disponible.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, et évaluation du site pour ces espèces

Espèce					Population présente sur le site						Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	B C D			A B C		
						Min	Max				C R V P	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.	
B	A604	Larus michahellis			w	131	265	i	P	P	C	C	C	C		
B	A604	Larus michahellis			r	0	2	p	P	P	D					
B	A604	Larus michahellis		X	p	0	4	i	P	DD	D					
B	A604	Larus michahellis			c	20	50	i	P	G	D					
B	A189	Gelochelidon nilotica			c	0	1	i	R	G	D					
B	A190	Sterna caspia			c	0	1	i	R	G	D					
B	A191	Sterna sandvicensis			c	0	1	i	R	G	D					
B	A193	Sterna hirundo		X	r	0	2	i	V	G	D					
B	A193	Sterna hirundo			c	1	100	i	P	G	D					
B	A194	Sterna paradisaea			c	0	1	i	R	G	D					
B	A195	Sterna albifrons			c	0	1	i	R	G	D					
B	A196	Chlidonias hybridus			c	1	50	i	P	G	D					
B	A197	Chlidonias niger			c	1	30	i	P	G	D					
B	A229	Alcedo atthis			p	3	5	p	P	G	C	B	C	B		
B	A236	Dryocopus martius			p	0	1	p	R	G	D					
B	A246	Lullula arborea			c			i	R	G	D					
B	A338	Lanius collurio			r	2	3	p	P	G	D					
B	A391	Phalacrocorax carbo sinensis			w	200	300	i	P	G	D					
B	A391	Phalacrocorax carbo sinensis			c	1000	3000	i	P	G	D					
B	A399	Elanus caeruleus			c			i	R	G	D					
B	A001	Gavia stellata			w	2	8	i	R	M	C	C	C	C		
B	A001	Gavia stellata			c	1	8	i	R	G	D					
B	A002	Gavia arctica			w	5	17	i	R	M	C	C	C	C		

B	A002	Gavia arctica			c	1	8	i	R	G	D			
B	A004	Tachybaptus ruficollis			w	22	48	i	P	G	C	B	C	B
B	A004	Tachybaptus ruficollis			r	0	2	p	P	M	D			
B	A004	Tachybaptus ruficollis		X	p	0	2	i	P	G	D			
B	A004	Tachybaptus ruficollis			c	20	70	i	P	G	D			
B	A005	Podiceps cristatus			w	4746	9574	i	P	G	A	B	C	B
B	A005	Podiceps cristatus			r	0	2	p	P	P	D			
B	A005	Podiceps cristatus		X	p	0	1	p	P	DD	D			
B	A005	Podiceps cristatus			c	6000	8000	i	P	G	B	B	C	B
B	A006	Podiceps grisegena			w	1	7	i	R	G	C	C	C	C
B	A006	Podiceps grisegena			c	0	5	i	R	G	D			
B	A007	Podiceps auritus			w	1	3	i	R	G	C	C	C	C
B	A007	Podiceps auritus			c	1	3	i	R	G	D			
B	A008	Podiceps nigricollis			w	124	387	i	P	G	B	B	C	B
B	A008	Podiceps nigricollis			c	200	300	i	P	G	C	B	C	B
B	A017	Phalacrocorax carbo			w	119	270	i	P	P	C	B	C	C
B	A021	Botaurus stellaris			w	0	1	i	V	G	D			
B	A021	Botaurus stellaris			c	0	1	i	V	G	D			
B	A022	Ixobrychus minutus			c	0	1	i	V	G	D			
B	A023	Nycticorax nycticorax			c	1	6	i	R	G	D			
B	A024	Ardeola ralloides			c	0	1	i	R	G	D			
B	A026	Egretta garzetta			c	1	10	i	P	G	D			
B	A027	Egretta alba			w	1	1	i	P	M	C	B	C	C
B	A027	Egretta alba			c	0	3	i	R	G	D			
B	A028	Ardea cinerea			w	29	46	i	P	M	C	B	C	B
B	A028	Ardea cinerea			r	100	200	p	P	M	C	B	C	B
B	A028	Ardea cinerea		X	p	20	50	p	P	G	C	B	C	B
B	A028	Ardea cinerea			c			i	P	G	D			
B	A029	Ardea purpurea			c	1	1	i	R	G	D			
B	A030	Ciconia nigra			c	0	1	i	R	G	D			
B	A031	Ciconia ciconia			c	0	1	i	R	G	D			
B	A036	Cygnus olor			w	62	95	i	P	G	C	B	C	B
B	A036	Cygnus olor			r	0	2	p	P	P	D			
B	A036	Cygnus olor		X	p	0	1	p	P	DD	D			

B	A036	Cygnus olor			c	50	100	i	P	G	C	B	C	B
B	A043	Anser anser			w	2	16	i	P	G	C	B	C	C
B	A048	Tadorna tadorna			w	2	2	i	R	G	C	B	C	C
B	A048	Tadorna tadorna			c			i	P	G	D			
B	A050	Anas penelope			w	6	62	i	P	G	C	B	C	C
B	A050	Anas penelope			c	10	30	i	P	G	D			
B	A051	Anas strepera			w	21	86	i	P	G	C	B	C	C
B	A051	Anas strepera			c	20	50	i	P	G	D			
B	A052	Anas crecca			w	1	26	i	P	G	C	B	C	C
B	A052	Anas crecca			c	10	50	i	P	G	D			
B	A053	Anas platyrhynchos			w	437	868	i	P	G	C	B	C	C
B	A053	Anas platyrhynchos			r	0	2	p	P	P	D			
B	A053	Anas platyrhynchos		X	p	20	50	p	P	G	C	B	C	B
B	A053	Anas platyrhynchos			c	500	1000	i	P	G	D			
B	A054	Anas acuta			w	1	1	i	R	G	D			
B	A054	Anas acuta			c	0	3	i	R	G	D			
B	A055	Anas querquedula			c	5	10	i	P	G	D			
B	A056	Anas clypeata			w	3	3	i	R	G	C	B	C	C
B	A056	Anas clypeata			c	1	10	i	R	G	D			
B	A058	Netta rufina			w	20	1079	i	P	G	B	A	C	B
B	A058	Netta rufina			r	0	2	p	R	G	D			
B	A058	Netta rufina			c	100	1000	i	P	G	D			
B	A059	Aythya ferina			w	913	2997	i	P	G	B	B	C	B
B	A059	Aythya ferina			c	1000	3000	i	P	G	D			
B	A060	Aythya nyroca			w	2	4	i	R	G	B	C	C	C
B	A060	Aythya nyroca			c	1	3	i	R	G	D			
B	A061	Aythya fuligula			w	1347	6816	i	P	G	B	B	C	B
B	A061	Aythya fuligula			r	0	2	p	P	G	D			
B	A061	Aythya fuligula			c	2000	5000	i	P	G	D			
B	A062	Aythya marila			w	3	13	i	R	G	C	B	A	B
B	A062	Aythya marila			c	5	50	i	R	G	D			
B	A063	Somateria mollissima			w	4	9	i	R	P	C	B	C	C
B	A066	Melanitta fusca			w	1	23	i	P	P	C	B	C	C
B	A066	Melanitta fusca			c	0	100	i	P	G	D			
B	A067	Bucephala clangula			w	115	236	i	P	G	B	B	C	B
B	A067	Bucephala clangula			c	100	200	i	P	G	D			
B	A068	Mergus albellus			w	1	1	i	R	G	D			
B	A068	Mergus albellus			c	0	1	i	R	G	D			
B	A069	Mergus serrator			w	2	3	i	R	G	D			
B	A069	Mergus serrator			c	1	10	i	R	G	D			
B	A070	Mergus merganser			w	177	326	i	P	G	B	C	C	C
B	A070	Mergus merganser			r	0	2	p	P	G	C	B	C	C

B	A070	Mergus merganser			c	300	400	i	P	G	D			
B	A072	Pernis apivorus			c	0	1	i	R	M	D			
B	A073	Milvus migrans			r	25	40	p	P	G	C	B	C	B
B	A073	Milvus migrans			c			i	P	G	D			
B	A074	Milvus milvus			r	1	1	p	R	G	D			
B	A081	Circus aeruginosus			c	1	1	i	R	M	D			
B	A082	Circus cyaneus			w	1	2	i	R	G	D			
B	A082	Circus cyaneus			c	1	2	i	R	G	D			
B	A094	Pandion haliaetus			c	0	1	i	R	M	D			
B	A103	Falco peregrinus			p	0	2	i	P	M	C	B	C	C
B	A118	Rallus aquaticus			r	0	2	p	P	M	D			
B	A118	Rallus aquaticus		X	p	1	2	p	P	G	D			
B	A119	Porzana porzana			c	0	1	i	V	G	D			
B	A123	Gallinula chloropus			w	4	9	i	P	P	C	B	C	C
B	A123	Gallinula chloropus			r	0	2	p	P	P	D			
B	A123	Gallinula chloropus		X	p	1	2	i	P	G	D			
B	A123	Gallinula chloropus			c			i	P	G	D			
B	A125	Fulica atra			w	398	1369	i	P	G	C	B	C	C
B	A125	Fulica atra			r	2	5	p	P	G	D			
B	A125	Fulica atra		X	p	50	100	p	P	G	D			
B	A125	Fulica atra			c	1000	2000	i	P	G	D			
B	A131	Himantopus himantopus			c	1	6	i	R	G	D			
B	A132	Recurvirostra avosetta			c	0	2	i	R	G	D			
B	A136	Charadrius dubius			r	0	2	p	R	DD	D			
B	A136	Charadrius dubius			c	10	20	i	P	G	D			
B	A137	Charadrius hiaticula			c	1	10	i	P	G	D			
B	A138	Charadrius alexandrinus			c	1	2	i	R	G	D			
B	A140	Pluvialis apricaria			c	0	1	i	R	M	D			
B	A141	Pluvialis squatarola			c	1	3	i	R	G	D			
B	A142	Vanellus vanellus			c	1	30	i	P	G	D			
B	A144	Calidris alba			c	1	10	i	R	G	D			
B	A145	Calidris minuta			c	1	10	i	R	G	D			
B	A146	Calidris temminckii			c	1	5	i	R	G	D			
B	A147	Calidris ferruginea			c	1	3	i	R	G	D			

B	A149	Calidris alpina			c	5	15	i	P	G	D			
B	A151	Philomachus pugnax			c	0	10	i	R	G	D			
B	A152	Lymnocyptes minimus			c	1	2	i	R	G	D			
B	A153	Gallinago gallinago			c	10	20	i	P	G	C	B	C	C
B	A156	Limosa limosa			c	1	2	i	R	G	D			
B	A157	Limosa lapponica			c	1	2	i	R	G	D			
B	A158	Numenius phaeopus			c	1	3	i	R	G	D			
B	A160	Numenius arquata			w	1	44	i	P	G	C	B	C	C
B	A160	Numenius arquata			c	1	30	i	P	G	D			
B	A161	Tringa erythropus			c			i	V	G	D			
B	A162	Tringa totanus			c	1	5	i	R	G	D			
B	A164	Tringa nebularia			c	5	10	i	P	G	D			
B	A165	Tringa ochropus			c	5	10	i	P	G	D			
B	A166	Tringa glareola			c	1	20	i	P	G	D			
B	A168	Actitis hypoleucos			w	1	4	i	P	M	D			
B	A168	Actitis hypoleucos			r	0	2	p	R	G	D			
B	A168	Actitis hypoleucos			c	5	10	i	P	G	D			
B	A169	Arenaria interpres			w	1	1	i	V	G	D			
B	A169	Arenaria interpres			c	0	1	i	V	G	D			
B	A170	Phalaropus lobatus			c	0	1	i	R	G	D			
B	A176	Larus melanocephalus			w	1	1	i	P	P	D			
B	A176	Larus melanocephalus			c	0	3	i	R	G	D			
B	A177	Larus minutus			w	0	2	i	R	DD	D			
B	A177	Larus minutus			c	1	50	i	P	G	D			
B	A179	Larus ridibundus			w	1190	1190	i	P	P	C	B	C	C
B	A179	Larus ridibundus			r	0	2	p	P	P	D			
B	A179	Larus ridibundus		X	p	1	10	i	P	G	D			
B	A179	Larus ridibundus			c	100	500	i	P	G	D			
B	A182	Larus canus			w	37	168	i	P	P	C	B	C	C
B	A182	Larus canus		X	p	0	2	i	V	G	D			
B	A182	Larus canus			c	30	60	i	P	G	D			
B	A183	Larus fuscus			w	1	5	i	R	G	D			
B	A183	Larus fuscus			c	1	5	i	R	G	D			
B	A184	Larus argentatus			w	1	1	i	P	P	D			

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

S :

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP :

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Type :

p = espèce résidente, r = reproduction, c = concentration, w = hivernage (pour les plantes et les espèces non migratrices, utiliser «espèce résidente»).

Unité :

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le portail de référence).

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :

C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente - à remplir si la qualité des données est insuffisante (DD) ou en complément des informations relatives à la taille de la population.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes (n'utiliser cette catégorie que s'il est impossible de fournir ne serait-ce qu'une estimation approximative de la taille de la population; en pareil cas, les champs correspondant à la taille de la population peuvent rester vides, mais le champ «Catégories du point de vue de l'abondance» doit être rempli).

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce					Population présente sur le site			Motivation									
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories						
					Min	Max			IV	V	A	B	C	D	E		
B		Buteo buteo			2	3	p	P									
B		Falco tinnunculus			2	3	p	P									
B		Falco subbuteo			2	3	p	P									
B		Accipiter gentilis			0	1	p	R									
B		Accipiter nisus			2	3	p	P									
B		Riparia riparia			0	2	p	P									

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Code :

pour les espèces d'oiseaux inscrites aux annexes IV et V, il y a lieu d'introduire, en plus du nom scientifique, le code indiqué sur le portail de référence.

S:

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP:

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Unit:

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le [portail de référence](#)).

Cat.:

catégories du point de vue de l'abondance: C = commune, R = rare, V = très rare, P = présente.

Motivation :IV, V:

annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»),

A:

liste rouge nationale ;

B:

espèce endémique ;

C:

conventions internationales ;

D:

autres raisons;

E:

liste nationale SCAP.

4. DESCRIPTION DU SITE

[Retour haut](#)

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1%
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	76%
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
N09 : Pelouses sèches, Steppes	0%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6%
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	4%
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2%
N25 : Prairies et broussailles (en général)	0%
N26 : Forêts (en général)	10%
Pourcentage de couverture totale des habitats	100%

Autres caractéristiques du site

Le site Natura 2000 « Lac Léman » compte quatre secteurs distincts, eux-mêmes composés de plusieurs entités.

A. Secteur de Chens-sur-Léman

Situé sur la commune de Chens-sur-Léman, il s'agit d'un secteur à la fois lacustre et terrestre.

A.1. Roselières et zone lacustre

Entre l'embouchure de l'Hermance et le débarcadère de Tougues, la rive forme une courbe où

les roselières lacustres ont longtemps prospéré, un état qui s'est dégradé jusque dans les années 80, au pire moment de l'eutrophisation des eaux du Léman, envahies d'algues enrichies par les phosphates. Elles ont depuis repris modestement leur croissance et on en compte dix, plus ou moins denses le long de cette rive.

Les roselières, milieu naturel de transition entre la rive et le lac, requièrent la présence de rivages peu profonds, à l'abri du vent et des courants trop violents. Les sites favorables à la présence d'une roselière sont peu nombreux et beaucoup ont disparu avec l'urbanisation des rives du Léman.

Les roselières situées dans le fond de la baie constituent une zone refuge pour plusieurs milliers d'oiseaux d'eau durant les mois d'hiver et les hauts fonds sont des zones de nourrissage. Les zones peu profondes dépourvues de roseaux présentent des fonds de cailloutis et galets que fréquentent les poissons.

A.2. Sablonnière

La valeur et la richesse de la Sablonnière et des fragments de pelouses du vallon ont pour origine commune les dépôts localisés de sédiments morainiques glaciaires grossiers dont la perméabilité et le faible pouvoir de rétention de l'eau constituent un facteur d'assèchement du sol. Le décapage ancien des argiles de surface pour l'exploitation de matériaux a créé des zones favorables à une végétation pionnière. La flore qui s'y établit est originale et peu commune, car adaptée à ces conditions extrêmes ; elle contraste avec la flore plus répandue et plus banale sur les terres argileuses environnantes.

A.3. Vallon des Léchères

Ce vallon, encaissé et frais, présente une naturalité intéressante et originale. Laissé à une évolution naturelle avec quasi-absence d'intervention humaine, le ruisseau présente encore un caractère méandreux alors que beaucoup de cours d'eau ont été recalibrés pour optimiser leur débit. La présence de nombreux arbres morts et la disparité des classes d'âges et de strates arborées qui en résulte offrent un potentiel pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de chiroptères et d'insectes. La quiétude du vallon est favorable à l'accueil d'une faune diversifiée. La flore, bien que commune, est typique des sous-bois frais et présente un cortège peu répandu ailleurs sur le site.

A.4. Espace agricole

Le reste de la partie terrestre de ce secteur correspond à un espace agricole allant jusqu'au bord du lac. Cet espace est constitué d'une nature dite « ordinaire » où l'on trouve des prairies permanentes, artificielles et cultures de céréales ainsi que quelques haies bocagères et boisements. La végétation présente à la fois des éléments prairiaux, de friche aux abords des cultures et de boisement de type feuillus. La mosaïque de milieux qui compose cet espace est recherchée par certaines espèces de chauves-souris, d'oiseaux insectivores ou de rapaces se nourrissant de rongeurs, ainsi que d'amphibiens recherchant les trous d'eau associés aux haies de bocage.

B. Secteur de Messery

Ce secteur, long de 1,5km, ne concerne que la partie lacustre, le fond de baie entre le lieu-dit « Sous Chens » et « La Pointe ».

B.1. Roselières et zone lacustre

Le fond de baie et les roselières constituent une zone refuge pour l'hivernage de milliers d'oiseaux d'eau. Les zones peu profondes dépourvues de roseaux présentent des fonds de cailloutis et galets que fréquentent les poissons.

B.2. Zone à Littorelle

La Littorelle, plante qui s'installe sur les grèves du bord des lacs et étangs, est une espèce protégée en France qui figure sur la liste rouge des plantes menacées. Il s'agit de la seule station connue pour tout le bassin lémanique, ayant disparu dans toutes ses anciennes localités suisses ou françaises.

C. Baie de Coudrée

Ce secteur comprend une importante zone lacustre correspondant à l'ensemble de la baie et diverses entités terrestres.

C.1. Baie - zone lacustre

Largement ouverte sur le Grand Lac, cette zone s'étend sur environ 9 km de rivages de types différents. De la pointe de Rovorée et jusqu'au village d'Excenevex, des berges assez élevées et escarpées dominent des eaux parsemées de nombreux gros blocs erratiques. En contraste, les plages d'Excenevex et de Coudrée s'étalent sur 2 km, précédées de faibles profondeurs sablonneuses. Entre le port de Sciez et Séchex reparaissent les grèves caillouteuses. Trois petites rivières, le Vion, le Foron et le Redon, débouchent dans la baie de la « Grande Conche ». En période hivernale, la baie accueille plusieurs milliers d'oiseaux pour l'hivernage et le nourrissage. Les sables exondés constituent une zone de halte migratoire et de repos particulièrement précieuse puisque ce milieu est unique sur le littoral.

C.2. Domaine de Guidou

Ce site est compris entre une zone de lotissement au nord (domaine de Coudrée) et des parcelles agricoles au sud. Deux rivières traversent le domaine : le Foron à l'est et le Vion à l'Ouest. La richesse de ce site est liée à la pluralité des milieux que l'on y rencontre : pelouses sèches, buxaie, pinède, rivières, milieux humides, pâturages et zone agricole.

Il y a une connexion très forte entre la baie de Coudrée et le domaine de Guidou tout proche. Ainsi les prairies humides de ce secteur servent de zone de gagnage pour les anatidés et les limicoles, ainsi que de zone de quiétude pour ces espèces en cas de dérangement sur la plage.

D. Secteur de Thonon - Domaine de Ripaille

Ancienne résidence des ducs de Savoie, ancienne chartreuse, le site est aujourd'hui largement ouvert au public pour des visites de ses bâtiments historiques, pour des promenades dans les bois et la visite du Mémorial des Justes. Le domaine de Ripaille comprend une forêt séculaire de chênes et de charmes (50 ha), un arboretum (20 ha), des prairies naturelles et des cultures, dont 22 ha de vignes.

Le dérangement induit par la fréquentation, qu'il soit répété ou ponctuel, représente une menace pour les populations et espèces d'oiseaux présentes en hivernage et en halte migratoire. Les zones de repos hivernales, comme la baie de Tougues (Chens-sur-Léman) par exemple, constituent des zones privilégiées pour les anatidés (fuligules et nette rousse essentiellement) du fait de perturbations très limitées. L'absence d'aménagements lourds (port, marina...) et le classement en réserve de chasse font du secteur une zone faiblement fréquentée favorable au stationnement journalier des oiseaux. C'est aussi le cas du secteur de Rovorée-Bellevue (Sciez) et de la baie de Messery.

A contrario, les aménagements touristiques de la baie de Coudrée et la multiplicité des activités engendrent des dérangements répétés et cumulés, concentrés au printemps et en été, ayant pour conséquence de faire s'envoler des oiseaux au repos. Après une migration de plusieurs centaines ou milliers de kilomètres, les oiseaux en halte se posent pour se nourrir et reconstituer leurs réserves. Plus la fréquentation est importante et plus le dérangement est préjudiciable aux oiseaux en halte (limicoles, anatidés, laridés et sternidés), s'envolant et se reposant à de multiples reprises pour finalement reprendre leur vol migratoire prématurément.

En ce qui concerne les nicheurs, la notion de dérangement concerne essentiellement les espèces grégaires ou formant des colonies lâches. Dans le cas de la Sterne pierregarin, espèce typiquement coloniale, toute forme de dérangement peut être préjudiciable à la réussite de nidification, raison pour laquelle un périmètre de tranquillité doit être systématiquement adjoint à l'installation d'une plateforme artificielle. Dans le cas des « colonies » de Milan noir occupant des massifs boisés, les campagnes d'abattage de printemps peuvent détruire des nids en cours de construction, voire des œufs déjà couvés. Une nichée de Milan abandonnée avant la mi-avril sera, en général, suivie d'une autre tentative.

Le zonage et le cadrage des activités de loisirs, en vue d'un partage de l'espace, ainsi que la

sensibilisation et la surveillance constituent la meilleure stratégie pour la conservation des sites de repos, de halte migratoire et de nidification.

4.2 Qualité et importance

Le lac Léman dans son ensemble constitue une escale majeure, à l'échelle européenne, pour un grand nombre d'espèces d'oiseaux migrateurs en hivernage ; il est cité comme étant la deuxième zone d'hivernage française après la Camargue.

Ce rôle a d'ailleurs été souligné par la qualification de « site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau » accordée à la rive française du lac Léman au titre de la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides.

Le site est en majorité inclus dans des réserves de chasse et de faune sauvage (ACCA) et de chasse domaniale (AICA), hormis le vallon des Léchères dans le secteur de Chens-sur-Léman, l'ensemble du secteur de Messery et le secteur de Thonon.

A. Secteur de la baie de Chens-sur-Léman

La baie de Chens-sur-Léman est une zone d'hivernage majeure pour les anatidés. Les roselières situées dans le fond de la baie constituent une zone refuge pour plusieurs milliers d'oiseaux d'eau (foulques, fuligules, nettes, grèbes) durant les mois d'hiver. Les hauts fonds entre les pointes d'Hermance et de Tougues sont également des zones de nourrissage pour ces mêmes espèces.

Les populations d'anatidés hivernantes sur le lac Léman utilisent un réseau de zones littorales essentiellement situées dans le « petit Lac ». Les mouvements entre le site de Chens, la Pointe à la Bise, la Rade de Genève, la retenue de Verbois à l'ouest et l'Embouchure de la Versoix-Mies au nord sont quotidiens. Les échanges avec la baie de Coudrée, l'étang de Saint-Disdille sur la Réserve Naturelle Nationale du Delta de la Dranse ainsi que la Réserve des Grangettes à l'extrémité est du lac sont également très réguliers, et tendent à s'accroître à partir de février lorsque la chasse s'arrête.

Les comptages hivernaux effectués depuis la fin des années 60 ont montré une nette augmentation du nombre de fuligules (milouins et morillons) entre 1983 et 1993. Durant cette période l'effectif total de fuligules mi-janvier a dépassé 9000 individus durant 5 années (1982, 85, 87, 92, 93). Cette augmentation est probablement imputable au phénomène d'eutrophisation des eaux ayant engendré une augmentation de la moule zébrée. Depuis le début des années 2000 les effectifs ont nettement diminué, tout comme la concentration de matière organique dans l'eau, pour ne plus atteindre que 2000 à 5000 individus (à l'exception de l'année 2009 avec près de 8500 individus).

L'effectif de Nette rousse (*Netta rufina*) et de Fuligule milouinan (*Aythya marila*) est très oscillant, de quelques dizaines à plus de 1000 pour la première et de quelques individus à quelques dizaines pour le second, et entre 1 et 3 Fuligules nyroca (*Aythya nyroca*).

Les 5 espèces de Grèbe sont également régulièrement notées avec par ordre d'importance d'effectif le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), le Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*), le Grèbe castagneux (*Tachybaptus rufficollis*), le Grèbe jougris (*Podiceps grisegena*) et le Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*).

Enfin, la présence du Plongeon arctique (*Gavia arctica*) et du Plongeon catmarin (*Gavia stellata*) est régulière, mais ne dépasse que rarement l'unité, tout comme celle du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*).

La baie de Chens joue également un rôle de halte migratoire pour les anatidés avec la présence de la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*), du Harle huppé (*Mergus serrator*), mais aussi du Grèbe à cou noir dès le mois de juillet durant la dispersion postnuptiale. Les roselières sont utilisées par les sylvidés paludicoles au printemps, Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), Phragmite des joncs (*Acrocephalus schonobaenus*) et Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), ainsi que par les Hirondelles rustiques qui s'y rassemblent en dortoir à partir du mois de juillet avant leur départ en migration.

En période de nidification, les roselières accueillent la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), une des rares colonies de Grèbe huppé du littoral français ainsi que la Rousserolle effarvate et la Nette rousse respectivement « Vulnérable » et « En Danger » sur la Liste Rouge des Oiseaux Nicheurs de Haute-Savoie.

Enfin, le Milan noir est nicheur sur la partie terrestre du périmètre avec au moins 3 couples territoriaux dans le vallon des Léchères et la Pie-Grièche écorcheur était mentionnée sur la Sablonnière en 1990, mais aucune donnée récente ne vient attester sa présence.

B. Secteur de Messery

La petite baie entre La Vorze et La Pointe constitue un site relais en période hivernale entre la baie de Chens-sur-Léman et la baie de Coudrée. 3 espèces y ont été mentionnées avec des effectifs notables, il s'agit de la Foulque macroule (*Fulica atra*), de la Nette rousse et du Fuligule milouinan.

Le Milan noir est probablement nicheur dans les grands arbres bordant le lac. Ce secteur arboré constitue l'un des derniers corridors forestiers entre le lac et le Bois de Parteyi. Il s'agit d'une zone boisée relais importante dans le cadre de la recolonisation du Pic mar (*Dendrocopos medius*) dans le sud Léman (nicheur disparu du domaine de Rovorée), cette espèce effectuant des déplacements n'excédant pas quelques kilomètres et ayant récemment reconquis une partie du bassin genevois.

C. Secteur de la baie de Coudrée (de Rovorée à la pointe des Balises)

En période hivernale, la baie accueille plusieurs milliers de Grèbes huppés, quelques centaines de Grèbes à cou noir ainsi que les Grèbes jougris et esclavon mais dans des proportions nettement inférieures. Les pointes de Rovorée, du Redon et des Balises sont d'excellents points d'observation et de comptage pour les plongeurs *Gavia* sp. dont les 3 espèces européennes sont régulièrement contactées (vues ou entendues) entre octobre et avril.

Le Garrot à œil d'or (*Bucephala clangula*), ainsi que les Fuligules morillons et milouins sont présents dans le fond de la baie et les anatidés marins comme l'Eider à duvet ou la Macreuse brune sont présents chaque année dans des effectifs variables.

Les sables de Coudrée et d'Excenevex exondés entre mars et mai constituent une zone de halte migratoire et de repos pour les laro-limicoles et les anatidés. Goéland leucophée (*Larus michaelli*), Goéland cendré (*Larus canus*), Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*), Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), Petit gravelot (*Charadrius dubius*), Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) et Courlis cendré (*Numenius arquata*) sont présents dès le mois de mars.

En avril-mai (migration pré-nuptiale) et août-septembre (migration post-nuptiale), une vingtaine d'espèces de limicoles est mentionnée. Ces espèces cherchent les vasières, étangs et plages de sables pour leurs haltes migratoires. Avocette élégante (*Recurvirostra avocetta*), Echasse blanche (*Himantopus himantopus*), Huitrier pie (*Haematopus ostralegus*) et Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*) s'arrêtent généralement pour des haltes n'excédant que rarement 2 jours, alors que les gravelots *Charadrius* sp., les bécasseaux *Calidris* sp. ou les chevaliers *Tringa* sp. peuvent s'attarder plus longuement pour reconstituer leurs réserves avant de continuer leur route. Les limicoles utilisent le littoral et le domaine de Guidou de façon complémentaire, passant de l'un à l'autre en fonction des dérangements (occasionnés généralement par la fréquentation du littoral de Coudrée).

Les 9 espèces d'ardéidés nichant en France sont annuelles sur le site de la Grande Corne à Guidou. Parmi elles, le Héron pourpré (*Ardea purpurea*), le Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*), le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ou le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) cherchent plutôt la végétation dense et les roselières, tout comme les discrètes marouettes *Porzana* sp.

L'espace lacustre est quant à lui occupé par les sternidés et laridés. Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), Guifette noire (*Chlidonia niger*) et Mouette pygmée (*Larus minutus*) peuvent s'y arrêter en grand nombre en avril-mai, parfois accompagnées de rares Sternes caugek (*Sterna sandvicensis*) ou caspienne (*Hydropogon caspia*).

Sur les parties terrestres de Guidou et Rovorée, le Milan noir (*Milvus migrans*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) sont présents en période

de nidification.

2 espèces sont considérées comme « En Danger » sur la Liste Rouge des Oiseaux Nicheurs de Haute-Savoie, il s'agit de l'Hypolaïs polyglotte (*Hypolais polyglotta*) et de la Nette rousse (*Netta rufina*). 4 espèces sont « Vulnérable » : la Rousserole effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), le Bruant des roseaux, la Gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*) et le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*). Le Gobemouche gris (*Muscicapa striata*) est « Vulnérable » au niveau national. Le Léman dans son ensemble revêt une importance capitale pour la population alpine de Harle bièvre (*Mergus merganser*). Cet anatidé, bien que commun en Haute-Savoie, est un nicheur rare à l'échelle du territoire national. La population nicheuse française de cette espèce se concentre dans une étroite frange Est (Haute-Savoie, Franche-Comté, Alsace). En août 2008, une « nurserie » comptant au moins 118 jeunes de l'année occupait l'espace lacustre devant la Châtaignière. Il s'agit probablement d'un rassemblement de familles pouvant venir de plusieurs kilomètres (Messery, Yvoire, Baie de Coudrée). Le secteur Ouest de la baie, entre Rovorée et Excenevex, constitue une zone de rassemblement post-nuptial avec des effectifs de 150 à 250 individus.

D. Secteur de Thonon - Domaine de Ripaille

La forêt de Ripaille accueille une des plus belles colonies de nidification du Milan noir de la rive française, avec une vingtaine de couples. L'installation récente d'au moins un couple de Milan royal a probablement pour origine la bonne santé des populations suisses. Cette récente acquisition de l'avifaune nicheuse de Haute-Savoie est d'excellente augure, compte tenu du statut de conservation défavorable de l'espèce à l'échelle nationale (vulnérable) et régionale (en danger critique).

Le Gobemouche gris (*Muscicapa striata*) est bien représenté avec un minimum de 6 territoires en 2011.

Les oiseaux d'eau sont moins abondants dans ce secteur du lac du fait de l'étroitesse de la benne lacustre. Cependant, les Grèbes huppé, à cou noir et esclavon ainsi que le Plongeon arctique y sont présents en période hivernale.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	G01.01	Sports nautiques		B
L	A02.01	Intensification agricole		B
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
L	D02	Réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergie		B
L	D03	Voies de navigation, ports et constructions maritimes		B
L	E01.01	Urbanisation continue		I
L	K01.01	Erosion		B
M	D01	Routes, sentiers et voies ferrées		B
M	E01	Zones urbanisées, habitations		O

M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		B
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
M	J02.02	Extraction de sédiments (vase, ...)		O
M	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		O
M	K03.01	Compétition (faune)		I
M	K03.01	Compétition (faune)		B
M	K04.05	Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)		I
M	K04.05	Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)		B

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

Importance

: H = grande, M = moyenne, L = faible.

Pollution

: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

Intérieur / Extérieur

: I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	11%
Propriété d'une association, groupement ou société	1%
Etablissement public	9%
Domaine communal	3%
Domaine départemental	1%
Domaine public fluvial	75%

4.5 Documentation

4.5.1 Documentation sur le site

4.5.2 Autre bibliographie relative au site

1. Document d'objectifs Natura 2000 - Site FR-8212020 « Lac Léman » - Réalisé par ASTERS, LPO de Haute-Savoie et FRAPNA - Maîtrise d'ouvrage : SYMASOL (Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique) - Diagnostic, enjeux et objectifs - Tome 1 : Document opérationnel - 2012 - Validé le 10 février 2012 - 153 pages (4,6 MO).

2. Document d'objectifs Natura 2000 - Site FR-8212020 « Lac Léman » - Réalisé par ASTERS, LPO

de Haute-Savoie et FRAPNA - Maîtrise d'ouvrage : SYMASOL (Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique) - Diagnostic, enjeux et objectifs - Tome 2 : Documents techniques (cartographies et fiches espèces) - 2012 - Validé le 10 février 2012 - 129 pages (15,4 MO).

4.5.3 Site internet du site

Pas de données

5. STATUT DE PROTECTION DU SITE

[Retour haut](#)

5.1 Types de désignations aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	5%
31	Site inscrit selon la loi de 1930	2%
32	Site classé selon la loi de 1930	10%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	COUDREE	*	5%
31	Château de Coudrée à Sciez (Site inscrit)	*	2%
32	Domaine de Ripaille (Site classé)	*	10%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

6. GESTION DU SITE

[Retour haut](#)

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Domaine de Guidou (Terrains du CELRL - Conservatoire de l'espace
Organisation : littoral et des rivages lacustres) : gestion confiée à l'Association de
gestion du domaine de Guidou.

Adresse :

Courriel :

Organisation : SYMASOL (Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique)

Adresse : 10 Chemin des Mouilles - ZAI la Tuilerie
74550 Perrignier

Courriel : sahuc.symasol@orange.fr

6.2 Document d'objectifs:

Il existe un document d'objectifs en cours de validité :

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	Nom : Document d'objectif du site FR8212020 Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0548975/2012-document-d-objectifs-natura-2000-lac-leman-fr8212020
<input type="checkbox"/>	Non, mais un plan de gestion est en préparation.	
<input type="checkbox"/>	Non	

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs a été validé le 10 février 2012.

Les principaux objectifs définis par ce document et mesures envisagées sont les suivants :

A. Enjeux de conservation du patrimoine

A.1. Préserver les populations des oiseaux nicheurs et hivernants

- Aménager des zones favorables à la nidification de la Sterne pierregarin
- Restauration et gestion des roselières
- Création d'îlots de sénescence et maintien des vieux arbres, arbres morts, arbres à cavités...
- Mise en défens des sites sensibles (réglementation et équipements)
- Création d'un réseau bocager par réhabilitation ou entretien de haies et d'arbres isolés

A.2. Rechercher le bon état de conservation des habitats et des espèces associées

a) Préserver les zones humides et lacustres et espèces associées

- MAEt gestion de zones humides
- Entretien des canaux et fossés dans les zones humides
- Renaturation du littoral en fonction des opportunités
- Création d'un réseau bocager par réhabilitation ou entretien de haies et d'arbres isolés

b) Préserver les milieux secs et espèces associées

- MAEt gestion des milieux secs
- MAEt Milieu agricole et zones périphériques
- Création d'un réseau bocager par réhabilitation ou entretien de haies et d'arbres isolés.

c) Préserver les milieux forestiers et espèces associées

- Création d'îlots de sénescence et maintien des vieux arbres, arbres morts, arbres à cavités...
- Création ou entretien de mares forestières *

B. Enjeux de connaissance

- Suivre les actions de gestion d'habitats et d'espèces spécifiques

- Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire présentes
- Développer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire potentielles.
- Préciser la répartition du Pic mar ainsi que son écologie sur le site.
- Suivre la reproduction de la Sterne pierregarin

C. Enjeux de sensibilisation et d'animation

- Informer et sensibiliser tous les publics
- Informer et sensibiliser les professionnels et usagers
- Informer et sensibiliser les pratiquants de loisirs et sports de nature
- Informer et sensibiliser les élus et les habitants
- Assurer le lien avec le site Ramsar
- Garantir la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents projets d'aménagement et documents d'urbanisme

7. CARTE DU SITE

[Retour haut](#)

Echelle : 1/5000ème

Source : SCAN25

Détails : saisie : entre 1/5000 et 1/25 000ème à partir du SCAN25, BD Ortho 2008 et cadastre 2012.